



LES MONTS-TORNGATS

Prix à partir de 14.999 CAD par personne.
Disponibles uniquement du 7 au 24 août.
Les places disponibles sont limitées.

EXPÉDITION | LES MONTS TORNGATS



Select Aventure vous propose une expédition au-delà du 55e parallèle, entre le Nunavik et le Nunatsiavut, dans le Grand Nord Canadien. Fort d'une solide expérience en vol à de telles latitudes, d'une connaissance approfondie des particularités climatiques propres à la région et d'un réseau de précieux collaborateurs locaux, notre équipe est la seule à pouvoir offrir un produit de ce genre.

Aventurez-vous dans le parc national des monts Torngats, un sanctuaire naturel à la géographie presque entièrement exempte de constructions humaines. Quelques inukshuks, ces petits

hommes stoïques fabriqués de pierre, témoignent impassiblement de la présence des peuples millénaires qui y pêchent et chassent toujours. Pas de route, de sentier, ni même de panneaux indicatifs pour s'orienter. Bien que très peu achalandée par l'homme, la région, consacrée parc nationale en 2005 par le gouvernement du Canada, ne vous laissera pas seule. Ours polaires, ours noirs, renards arctiques, ombles chevaliers, faucons pèlerins, saumons atlantiques, etc., sauront vous inspirer de par leur manière de vivre en ces terres reculées.



Les dimensions hallucinantes et la richesse du paysage montagneux sont en proportion de sa dangerosité pour le touriste hagar. La recommandation officielle de Parc Canada d'avoir recours aux services d'un guide inuit expérimenté « Bear Guard », avant de s'y aventurer, en fait foi. Les moments envoûtants où vos yeux se délecteront, où l'air et l'eau pure vivifieront votre corps seront coutumiers. Avec l'équipe aguerrie de Sélect Aventure vous pourrez vous y abandonner, car soyez-en certains, autrement, le décor absorbant du parc pourrait avoir raison de votre vigilance. C'est peut-être de cet effet enchanteur que la région tire son nom, Torngat signifiant « lieu habité par les esprits » en inuktitut.

À FAIRE

SAFARI PHOTO ANIMALIER

Ours polaires, ours noirs, renards arctiques, ombles chevaliers, faucons pèlerins, saumons atlantiques, etc.)

TREKKING

(Mont Iberville (1652 mètres), le plus haut sommet de l'est du Canada)

PÊCHE

(Arctique Shar et saumon Atlantique)

VISITE DE KANGIQSULUJJUAQ

(Village inuit typique)

OBSERVER

les aurores boréales, les icebergs, un phénomène de marée parmi les trois plus prononcés du monde, etc.

VISITE

du village-fantôme allemand Hebron

INCLUS

Transport de Montréal à Kuujuaq avec Air Inuit.

Transport de Kuujuaq au camp de la rivière Korock en hélicoptère

Exploration du secteur en hélicoptère robinson R-44 équipé de tout le matériel d'urgence et de premiers soins (approximativement dix heures de vol de brousse)

Hébergement en occupation simple ou double au camp de la rivière Korock avec vigie "Bear Guard" et femme de chambre

Repas inclus, avec chef-cuisinier sur place

Pilote-guide titulaire d'une attestation en premiers soins/RCR de la Croix-Rouge

Optionnel - Une nuit en camping aux abords du majestueux fjord des Nachevak



CONDITIONS ET MENTIONS LÉGALES

Information générale

Une réservation, avec Select Adventure ou par l'intermédiaire d'une agence de voyages autorisée, constitue un contrat liant Select Adventure et le client. Les conditions de ce contrat sont celles mentionnées par la présente brochure. Il est de la responsabilité du client d'en prendre connaissance dans leur intégralité. Une réservation implique la compréhension et l'adhésion à celles-ci et il est du devoir de Select Adventure ou de l'agence de voyages autorisée d'en informer le client.

Réservation

La réservation du client est valide et engage les deux parties à partir de la réception par Select Adventure d'un acompte de 25 % du prix du voyage.

Prix et prestations

Le prix du voyage est celui indiqué en Euro dans la présente brochure; payable en totalité en espèce, par chèque, traite, mandat-poste, crédit ou transfert, au plus tard 31 jours avant le départ. Il est valide pour la période prévue par la présente. Le prix exclu les taxes (TPS/TVQ) et la cotisation de 0.35 % au FICAV applicable aux résidents du Québec. L'itinéraire, la programmation et le nombre d'heures de vol inclus peuvent être modifiés unilatéralement par Select Adventure, d'après l'avis du pilote pour des raisons météorologiques ou pour toutes autres circonstances exceptionnelles. Le client ne saurait réclamer de dédommagement le cas échéant.

Révision des prix

Les prix ne sont pas sujets à être modifier. À l'exception du cas où, selon les conditions définies par la loi, il y aurait une fluctuation subite du prix du carburant ou du cours des devises étrangères.

Conditions d'annulation

Toute annulation doit être adressée à Select Adventure par courrier, courriel ou téléphone.

Frais d'annulation

- Plus de 62 jours avant le départ : 25 % de la somme facturée
- Entre 62 et 31 jours avant le départ : 50 % de la somme facturée
- Moins de trente jours : 100 % de la somme facturée

Annulation par l'agent de voyage

Si la société est dans l'obligation d'annuler un voyage, elle s'engage à proposer une alternative de valeur égale ou supérieure au client. Celui-ci peut accepter ou exiger un remboursement complet des sommes versées, mais il ne saurait d'aucune manière se prévaloir d'une autre indemnisation.

Santé et sécurité

Conformément à la loi, l'agent de voyage de voyage est engagé solidairement avec ses fournisseurs à prendre les mesures appropriées et raisonnables pour assurer la santé et la sécurité des voyageurs. À moins d'un manquement à cette obligation, l'agent de voyage ne saurait être tenu responsable d'un préjudice subi par un voyageur.

Responsabilité des grands transporteurs

La responsabilité des compagnies aériennes est limitée, en cas de dommages et réclamation en tout genre, à l'exercice exclusive du transport des passagers et des bagages. Si des événements indépendants de leur volonté (grève, phénomène météorologique hors du commun, incidents, etc.) survenaient, le voyageur devrait assumer les frais pouvant être engendrés (hôtel, restaurant, déplacement), tel que prévu par les conventions internationales.

Responsabilité et réclamation

L'agent de voyage est lié au client par la force du contrat intervenu entre les deux parties. Il est tenu de remplir les obligations pour lesquelles il s'est engagé et de s'assurer de la conformité de la prestation de ses partenaires. Néanmoins, il peut être libérer en totalité ou en partialité de sa responsabilité en cas de force majeure. Toute réclamation doit être adressée à l'agent de voyage dans les 15 jours suivant le retour du voyage. Ceci n'a pas pour effet d'éluider les recours civils appropriés.

Cette brochure a été éditée par Select Adventure Ltée, groupe incorporé en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec immatriculé au registraire des entreprises sous le numéro 1170396270 exploitant les locaux situés au 10 - 4789 boul. Allard à Drummondville. Le groupe est titulaire du permis d'agent de voyages no. 703190. Tous droits réservés à Sélect Adventure.